

Soutien à la mobilité des doctorants en cotutelles ou co-encadrement de thèse

Nous soutenons la mobilité des doctorants en cotutelle ou cosupervision entre la France et l'Irlande.

- Qu'est-ce que le programme de mobilité ?
- Cotutelle versus codirection de thèse
- Qui peut candidater ?
- Conditions de mobilité
- Financement
- Comment candidater ?

Qu'est-ce que le programme de mobilité ?

Le programme est géré par le Service d'Action et de Coopération Culturelle de l'Ambassade de France en Irlande.

Il vise à accroître la coopération scientifique et l'échange entre la France et l'Irlande. Ce programme permet à des doctorants en cotutelle ou en codirection de thèse d'effectuer une mobilité pour les besoins de leur recherche. Une bourse forfaitaire est attribuée à l'étudiant.

Cotutelle versus codirection de thèse

La cotutelle est un dispositif permettant à un doctorant de bénéficier d'un encadrement dans deux universités, en l'espèce une en France et une en Irlande. Le doctorant est inscrit dans les deux établissements et obtient à la fin de sa thèse un doctorat de chacun des établissements.

La codirection de thèse permet à un doctorant d'être encadré par deux directeurs de thèse appartenant à deux universités différentes, en l'espèce une en France et une en Irlande, qui se partagent le suivi scientifique de ses travaux de recherche. Le doctorant n'est inscrit que dans une seule université et ne reçoit qu'un seul diplôme de doctorat

Qui peut candidater ?

Le programme est ouvert à tous les doctorants inscrits en cotutelle de doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français et irlandais ou à tous les doctorants codirigés et inscrit soit dans un établissement d'enseignement supérieur français ou irlandais. Tous les champs de recherche sont acceptés, aussi bien dans les sciences exactes que dans les humanités ou les sciences sociales.

Conditions de mobilité

Le doctorant doit effectuer un séjour d'au moins un mois dans un autre pays (France ou Irlande).

Financement

Le montant de la bourse attribuée dépend de la durée de séjour du doctorant. Il est généralement compris entre 1000 € et 2000 € et est destiné à couvrir les frais de voyage et de mission. Le laboratoire d'accueil du doctorant doit participer au cofinancement du projet de mobilité.

Comment candidater ?

L'appel à projets est ouvert en continu. Il est possible de candidater à tout moment de l'année. Toutefois, il est conseillé de préparer son dossier suffisamment tôt car les financements sont attribués sur l'année budgétaire (janvier à décembre).

Les candidats doivent remplir, avec l'accord de leurs directeurs de thèses, le formulaire d'inscription à télécharger ci-dessous et le

Nous vous remercions d'envoyer vos demandes d'ici le 15 mai 2019.

Le formulaire doit être accompagné d'une convention qui atteste du co-encadrement de thèse ou de la cotutelle de thèse.

NB : une attention toute particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans l'initiative "Make Our Planet Great Again" du gouvernement français.